

**LE MENSONGE DE L'INTERPRETE.
IDÉOLOGIE ET UTOPIE DANS LE
QUATRIÈME VOYAGE
DU SR DE CHAMPLAIN (1613).**

«J'appelle rêveries

Ce qu'en d'autres qu'un maître on nomme menteries.»

Corneille, *Le menteur*, I-VI.

L'opuscule d'une cinquantaine de pages s'ouvre sur l'urgence où se trouve l'explorateur de justifier l'échec de sa mission. Vaine fut «la recherche de la mer du Nord», cet utopique passage qui débouche sur le rêve du commerce oriental. Champlain était parti, cherchant la porte d'un empire, faisant au roi même caresser la chimère de quelque grandiose découverte. Il revient bredouille. Il doit maintenant rendre compte des inutiles tribulations septentrionales qui risquent fort de le couvrir de ridicule, si ce n'est, plus gravement, de déshonneur. Aurait-il cherché, faisant miroiter le mirage de la mer, à délibérément abuser de la confiance de la Cour?

Hâtivement publié séparément au début de 1614, bien que généralement joint à l'édition des *Voyages* de 1613, le *Quatrième Voyage du Sr de Champlain en la Nouvelle France*¹ fut entièrement rédigé de manière à fournir à cette question une réponse qui mît le «capitaine ordinaire pour le roi» à l'abri de tout soupçon. Prévenant habilement les accusations, Champlain s'empresse d'accuser. Dès la dédicace au Prince de Condé², il avoue son échec mais discrètement insinue aussitôt

Littératures, n° 3 (1989)

¹ *Les Voyages du Sieur de Champlain*, à Paris, chez Jean Berjon, 1613; édition par C.-H. Lavergère. Québec, 1870; Montréal, éditions du Jour, 1973.

² Henri de Bourbon, troisième prince de Condé, qu'il ne faut pas confondre avec son fils, *le Grand Condé*.

que la responsabilité en incombe à «un homme que j'avois envoyé [à la recherche de la mer du Nord], lequel m'asseuroit l'avoir veu». Au début du chapitre III, il se décide à dénoncer directement le coupable: «un nommé Nicolas de Vignau le plus impudent menteur qui se soit veu de long temps, comme la suite de ce discours le fera voir [...]»³. Et en effet, à mesure qu'avance le récit, les accusations, voire les insultes, se durcissent. Vignau n'a jamais vu la mer du Nord. Il a menti, induisant Champlain en erreur, l'entraînant dans une malheureuse aventure où l'explorateur ne trouvera que le discrédit. Vignau devient un «imposteur» rempli de «meschanceté» et de «malice»⁴, un traître méritant la plus cruelle des morts. Et l'on sent bien que malgré la «colère» d'avoir été trompé, Champlain éprouve quelque soulagement; qu'il charge d'autant plus rageusement l'interprète, qu'aux yeux du Prince il se disculpe en l'inculpant.

Henri de Bourbon, Prince de Condé, venait à peine d'être nommé par la reine régente vice-roi de la Nouvelle-France⁵ qu'il choisit Champlain pour lieutenant. Or, la récente et rapide promotion de Champlain au titre de représentant personnel du premier Prince du sang (dauphin jusqu'à la naissance de Louis XIII en 1601) contribue sans doute pour beaucoup à la fébrilité avec laquelle le lieutenant s'acharne sur l'interprète. On le sent anxieux d'apparaître à la hauteur de cette nouvelle responsabilité qui sans doute le dépassait un peu, profondément agacé par l'échec de cette première mission effectuée au nom du Prince. Et somme toute, Vignau semble avoir entièrement tort, puisqu'il est absent, puisque abandonné en terres canadiennes, il n'est pas là pour se défendre. Fait significatif de ce volontaire éloignement de l'interprète, dans un récit où les dialogues abondent, une seule de ses répliques est rapportée en *style direct*. Or, cette courte phrase, prononcée en algonquin, traduite en français dans le texte, s'avère

³ Champlain, *op. cit.*, p. 292; nos références renvoient à l'édition de 1973 qui reprend l'édition Laverdière.

⁴ *Ibidem*, p. 303 («imposteur»), p. 315, p. 317 («meschanceté»), p. 317 («malice»).

⁵ Suite à la mort du comte de Soissons, le 1^{er} novembre 1612, lequel n'avait porté le titre que trois semaines.

précisément la haute et troublante affirmation par Vignau de son voyage à la mer du Nord: «Ouy j'y ay esté»⁶.

Ainsi se trouve mis en place le cadre dramatique d'un récit qui ménage adroitement l'intérêt du lecteur. Avec ses cinq chapitres, sa péripétie et son heureux dénouement, avec ses personnages forcenés, ses parades et le récit de quelques six songes, le *Quatriesme voyage* ressemble étrangement à une tragi-comédie baroque⁷.

Cependant, parallèlement à cette dénonciation du menteur, se déroule une autre action. Achevées les politesses de l'épître préliminaire, provisoirement laissée dans l'ombre la grandeur du dédicataire et du découvreur, les deux premiers chapitres nous font assister aux tractations politico-juridiques d'un Champlain qui a troqué la «recherche de la mer du Nord» pour la «recherche d'un règlement»⁸ commercial. On le voit besogneux s'agiter dans le cercle des bourgeois de Rouen, de Dieppe, de Saint-Malo et de Honfleur, pour faire respecter le monopole que possède sur les territoires laurentiens un Prince de Condé qui se contente dans les faits de délivrer des passeports à de petites sociétés. On le voit s'inquiéter de tous ces détails qui font les commerces florissants. Trois fois on le voit courir à Rouen, afin que soient déboutés des opposants mesquins qui refusaient que ne soit publiée la Commission royale. À Tadoussac, il monte à bord de deux vaisseaux malouins et fait lecture «aux sieurs de la Moinerie & la Tremblaye [...] de la Commission du Roy, & des deffences d'y contrevenir»⁹. Au saut Saint-Louis, avant d'avoir vérifié si trois vaisseaux en provenance de Saint-Malo possédaient un passeport du Prince, il assemble tous les Sauvages et leur fait promettre de ne traiter avec personne sans sa permission¹⁰. Sous nos yeux,

6. «Il fut long temps sans parler, puis il leur dict en leur langue, qu'il parle aucunement, Ouy j'y ay esté.» Champlain, *op. cit.*, p. 314.

7. Jean Rousset. *La littérature de l'âge baroque en France*. Paris, J. Corti, 1954; Raymond Lebègue, «Le théâtre baroque en France», *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance* (1942), 161 ss. Je n'ai pas l'espace ici d'approfondir, en relation avec le mensonge de Vignau, le sens de ces nombreux songes que rapporte le *Quatriesme Voyage*.

8. Immédiatement sous le titre, c'est la rubrique sous laquelle est placée le premier chapitre: «Ce qui m'a occasionné de rechercher un règlement». Champlain, *op. cit.*, p. 283.

9. *Ibidem*, p. 289.

10. *Ibidem*, p. 322.

on voit l'aventurier, le grand aristocrate de la découverte, se métamorphoser en industriel marchand.

Les chapitres III et IV relatant la remontée de l'Outaouais vers la mer du Nord font suite, abruptement, à ces deux premiers chapitres. Au lieu de ménager une transition entre ces deux actions parallèles, Champlain rêve de la mer du Nord. Elle remplit le vide laissé au cœur de ce *Quatriesme voyage*. Elle apparaît à la place de ce lien qui manque entre ces deux parties du récit, comme entre deux ordres de la société française d'Ancien Régime. On comprend bien sûr que la découverte d'un utopique passage vers l'Ouest¹¹ serait d'une importance capitale pour le développement du commerce. Mais jamais ce lien n'est explicitement établi, ou s'il l'est, c'est en sens inverse, au profit de la découverte et non du commerce¹². Car on tient à ce que la découverte soit une valeur noble et non marchande, à ce qu'elle reste le privilège du noble que le commerce trop ouvertement pratiqué ferait déchoir. De l'ignoble trafic, la découverte devient donc l'héroïque visage, la généreuse dénomination comprise comme l'un de ces arrangements rendus nécessaires par l'expansion coloniale.

Ainsi le mensonge de Vignau prend-il deux significations qui correspondent à ces deux entreprises distinctes, quoique juxtaposées, du *Quatriesme Voyage*, chacune proposant son ordre de valeurs et sa vérité.

Quand le Sieur de Champlain, lieutenant de Condé, voyage pour la « gloire » de faire de « nouvelles découvertes », le manquement à la parole donnée apparaît comme une faute ruinant l'éthique de l'honneur nobiliaire. Champlain se représente comme un héros¹³ portant les stigmates glorieux de ses exploits passés :

Il y eut un vieillard qui vint à moy en un coin, où je me promenois, ne désirant encor estre cognu, & me prenant

¹¹ Marthe Emmanuel, « Le passage du Nord et la mer de l'Ouest sous le régime français – Réalités et chimères », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 13, 3 (1959) : 344-373; Michel Serres, *Le passage du Nord-Ouest*. Paris, Minuit, 1980.

¹² Champlain, *op. cit.*, p. 283 : « Le désir que j'ay tousiours eu de faire nouvelles découvertes en la Nouvelle France, au bien, utilité & gloire du nom François [...] m'a fait chercher de plus en plus la facilité de ceste entreprise, qui ne peut estre que par le moyen d'un bon reglement [...] ».

¹³ *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*. Paris, Klincksieck, 1974; J. F. Maillard, *Essai sur l'esprit du héros baroque*. Paris, Nizet, 1973.

l'oreille (car il se doutoyent (sic) qui j'estois) vid la cicatrice du coup de fleche que je reçeus à la deffaicte des Yroquois: alors il s'escria, & tous les autres après luy [...] ¹⁴. La remontée de l'Outaouais est une véritable épopée, tant la description insiste sur les difficultés presque insurmontables du parcours où Champlain, bravant victorieusement les rapides et les remous, combattant les moustiques monstrueux, risque à plusieurs reprises de perdre la vie. Et c'est d'ailleurs comme un demi-dieu que Champlain, au terme de ses travaux, est accueilli par le chef Nibachis:

Le chef se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa troupe, esmerveillé comment nous avions peu passer les Sauts & mauvais chemins qu'il y avoit pour parvenir à eux. [...] il commença à haranguer ses compagnons, leur disant, Qu'il falloit que nous fussions tombés des nues, ne sachant comment nous avions peu passer [...] ¹⁵.

Quand, huit lieues plus loin, Champlain rencontre le Capitaine Tessouât qu'il avait vu à Tadoussac en 1603, lors de son premier voyage, les «harangues et conseils» n'ont qu'un seul sujet: la guerre ¹⁶. Dans ce contexte, le mensonge de Vignau apparaît comme une haute trahison. Et Champlain n'hésite pas à menacer le menteur de pendaison, l'infamant châtiment du félon. Une claire équivalence s'établit d'ailleurs, dès le départ du saut Saint-Louis, entre la parole de Vignau et sa vie:

Or comme je prenois congé de tous les Chefs, le jour de la Pentecoste, aux prières desquels je me recommando, & de tous en general, je luy dis en leur presence, que si ce qu'il avoit cy devant dict n'estoit vray, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire il falloit courir plusieurs dangers. Il asseura encore derechef tout ce qu'il avoit dict au peril de sa vie. ¹⁷

En fait, tous les voyageurs établissent cette équivalence. C'est même elle qui fonde la vérité de leur récit, et Champlain l'établit clairement dans le dernier passage cité, lorsqu'il présente comme une relation de cause à effet les «dangers» du voyage et

¹⁴. Champlain, *op. cit.*, p. 288.

¹⁵. *Ibidem*, p. 304 sq.

¹⁶. *Ibidem*, p.310: «Après avoir parmi un long silence amplement petuné, je leur fis entendre par mon Truchement que le subject de mon voyage n'estoit autre que pour les asseurer de mon affection, & du désir que j'avois de les assister en leurs guerres, comme j'avois auparavant faict.»

¹⁷. *Ibidem*, p. 294.

la nécessité morale où se trouve Vignau de dire la vérité. L'énorme mais fragile pouvoir de vérité que détiennent les récits de voyage, en ce début du XVII^e siècle, réside précisément dans cette périlleuse mais souvent invérifiable expérience des lieux transformée en acte de discours. La force de cette vérité du voyageur tient à l'effort qu'il a fait, au péril de sa vie, à l'aller si loin chercher¹⁸. Inversement, la vérité de la parole donnée devient garante de la vie de Vignau (et Champlain renforce ce lien afin de sauvegarder sa propre crédibilité), parce que Vignau est considéré en tant que voyageur affirmant avoir vu la mer du Nord. C'est pourquoi le mensonge de Vignau apparaît à ce point scandaleux. Il souille non seulement le coupable, mais aussi les soi-disant innocents, Champlain et tous les voyageurs avec lui – et si Champlain, lui aussi, avait menti? Si ce mensonge n'est pas outrancièrement dénoncé, exemplairement puni, il risque de compromettre tous les récits, le *Quatriesme Voyage* y compris, de saper à la base l'argument même qui les fonde. Le mensonge est le plus grand crime que puisse commettre un voyageur. Champlain souligne que les Algonquins nomment Vignau «un menteur [...] comme la plus grande injure qu'ils luy eussent peu faire, disans tous ensemble qu'il le falloit faire mourir»¹⁹. Champlain place dans leur bouche des menaces et des imprécations qu'il n'oserait lui-même exécuter ni proférer. Aussi les Sauvages deviennent-ils les impitoyables justiciers d'une civilisation entièrement orale. Ils se jettent sur leur coupable comme des Erinnyes, «comme s'ils l'eussent voulu manger ou deschirer»²⁰. Et la promesse de ces terribles bourreaux résonne pour faire contrepoids au parjure de l'interprète: «Donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira plus.»²¹. Toutefois, Vignau ne perdra pas la vie, mais seulement la parole. Car Champlain le protégera et, magnanime, finira même par lui pardonner.

Tout autrement se comporte, sur un mode dialogique, le Champlain uniquement préoccupé du commerce des pelle-

¹⁸ Normand Doiron. «Voyage et vérité». dans *Scritti sulla Nouvelle-France nel seicento*. Bari, Adriatica, Paris, Nizet, 1984, pp. 11-26.

¹⁹ Champlain, *op. cit.*, p. 315.

²⁰ *Ibidem*, p. 314.

²¹ *Ibidem*, p. 318.

ries. Il tâche d'abord de convaincre les farouches partisans de la liberté de commerce des avantages que représente la création d'une compagnie. Lui qui, au nom du monopole, sans bien s'en rendre compte, profite des autres en les persuadant qu'ils profitent eux-mêmes, il dénonce les manoeuvres des marchands indépendants qui «pensant tromper leurs compagnons se trompent le plus souvent eux-mêmes»²². Il tâche ensuite de convaincre les groupes d'Algonquins qu'il rencontre, au hasard de sa remontée de l'Outaouais, d'aller au saut vendre leurs fourrures aux Français qui les attendent. Enfin, il tente, mais en vain, de convaincre le chef Tessoüat de lui fournir des canots et des hommes qui le conduiraient chez les Nebicerinis vivant plus au Nord. Dans cette demande, la découverte semble bien secondaire en regard du bénéfice immédiat que pourrait représenter un contact commercial avec de nouvelles Nations, bénéfice supplémentaire d'autant plus recherché qu'il pourrait faire la preuve que tous parviennent à tirer grassement profit de la nouvelle compagnie. Champlain a beau réitérer les promesses d'«assister en leurs guerres» les valeureuses troupes algonquines, Tessoüat ne refuse pas, mais n'accorde pas non plus les canots, employant la ruse et les stratagèmes. En matière de commerce, Champlain trouvait un interlocuteur de taille en la personne de Tessoüat. Car sa tribu, à partir de l'île imprenable qu'elle occupait, contrôlait tout le trafic des affluents, exigeait des Hurons se rendant traiter au saut un lourd droit de passage. Sagard dira en 1636 que les Algonquins de l'île «tiennent rang de bourgeois entre tous»²³. Ils s'appropriaient les marchandises des peuples avoisinants et les revendaient avec profit aux Français. Tessoüat est donc loin du Sauvage naïf qu'on se complaît parfois à défendre. Ainsi la mer du Nord devient-elle le pur prétexte qui déclenche un affrontement des chefs, où chacun lutte afin de protéger son monopole.

Tout autre, dans ce contexte de droit commercial, apparaît le crime de Vignau. Le mensonge n'est plus une trahison que le

²² *Ibidem*, p. 284.

²³ Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyages*, à Paris, chez Claude Sonnius, 1636; édition E. Tross. Paris, 1866, II, p. 367.

seigneur punit suivant les règles expéditives de la *justicia* féodale²⁴, mais une affaire qu'on doit régler suivant des procédures juridiques. La dénonciation de l'imposture prend ici la forme d'un procès, en fait d'un double procès. Le premier, qui plus d'une fois risque de basculer dans le duel judiciaire, se déroule à l'île des Allumettes, forteresse de Tessoïat qui s'érige en accusateur, alors que Champlain bien sûr est le juge. Au saut Saint-Louis, sera saisi de l'affaire à nouveau un tribunal constitué de tous les commandants français qui interrogeront Vignau, et qui derechef le condamneront. Qui plus est, tout le récit du *Quatriesme Voyage* est construit sur le modèle d'une plaidoirie. Champlain tient surtout à démontrer qu'il ne s'est pas bêtement fait bernier par le premier imposteur venu. Il insiste ostentatoirement sur les précautions prises, sur l'extrême prudence avec laquelle il a conduit cette affaire. Vignau lui avait maintes fois donné l'assurance qu'il avait vu la mer du Nord. Il avait cité des chiffres: «en 17 journées l'on pouvoit aller & venir du Saut S. Louys à ladite mer». Dans le détail, il avait raconté le naufrage d'un navire anglais, le massacre par les Sauvages des marins se réfugiant sur la côte. Publiée en 1612, la relation du dernier voyage de Henry Hudson corroborait d'ailleurs ce témoignage. Vignau avait même écrit une «relation du pais qu'il disoit avoir faicte, au mieux qu'il luy avoit esté possible»²⁵, laquelle Champlain allègue comme une pièce à conviction. Dans cette argumentation, deux récits de voyage sont donc produits comme autant d'arguments probants, comme autant de documents ayant une valeur juridique, détenant la vérité du droit. Insatisfait de ces garanties, avant le départ Champlain oblige encore Vignau à faire «à la Rochelle une déclaration par devant deux Notaires»²⁶.

Ainsi, sur l'île des Allumettes, lieu à la fois utopique et hautement stratégique, s'ouvre le premier procès de Vignau. Champlain ment lorsque, parlant de découvertes et de guerres, il s'empare du commerce des fourrures. Et Tessoïat le lui rend bien qui parle hypocritement, non sans avoir

²⁴ Marc Bloch. *La Société féodale*. Paris, A. Michel, 1939-1940, p. 495 ss.

²⁵ Champlain, *op. cit.*, p. 292, p. 293.

²⁶ *Ibidem*, p. 294.

d'abord fait observer que l'année précédente le capitaine a manqué à sa promesse:

[...] que 20000 sauvages estoient venus au Saut en intention de me trouver, pour aller à la guerre, & me faire des présents, & ne m'ayant trouvé, furent fort attristez [...]²⁷.

Tessouïat ment lorsque, pour dissuader Champlain de poursuivre sa route, il soutient que les peuples vivant plus au nord sont «ennemis» du sien, et «sorcières». Tessouïat ment lorsqu'il accuse Vignau de mentir. Car admettre que l'interprète a vu la mer du Nord, qu'il connaît le chemin y conduisant, ce serait pour Tessouïat reconnaître ouvertement qu'il est prêt à tout pour bloquer le passage à Champlain. Or, l'Algonquin préfère à l'affrontement direct, le subterfuge qui décourage l'explorateur. Vignau, selon toute vraisemblance dit vrai, et sera condamné²⁸.

Mais, dans ce mensonge réciproque des chefs, il faut bien que quelqu'un mente, et Vignau est l'homme tout désigné, car il est interprète. A moitié Français, à moitié Sauvage, la fragilité de son identité et l'ambiguïté du rôle linguistique qu'il joue le désignent déjà comme un traître en puissance. Déplaçant le langage, passant d'une langue à l'autre ainsi que le voyageur passe de l'Europe à l'Amérique, l'interprète est le porte-parole de la duplicité fondamentale de tout voyageur. Menaçant de manger Vignau, les Algonquins forment d'une manière frappante et primitive cette volonté générale de réduire l'ambivalence de l'interprète, d'assimiler définitivement l'autre au même. C'est à travers l'interprète que Champlain et Tessouïat se parlent, ou plutôt se mentent, c'est à travers lui donc que sera consommé le nécessaire sacrifice du mensonge, qui seul peut permettre aux chefs de conserver temporairement intact leur monopole. Le crime de Vignau, c'est de n'avoir pas su discerner le véritable enjeu de ce voyage, c'est de n'avoir pas compris qu'il servait d'intermédiaire non seulement entre deux langues, deux cultures, mais aussi entre deux idéologies contradictoires: celle de l'aristocrate de la découverte, du

²⁷ *Ibidem*, p. 311.

²⁸ Marcel Trudel défend ce point de vue. *Histoire de la Nouvelle-France. Le comptoir 1604-1627*. Ottawa, Fides, 1966, pp. 197-201.

guerrier qui promet son appui aux Algonquins, et celle du bourgeois qui exploite à outrance les prolétaires de la pelletterie. La mer force Vignau d'avouer son mensonge, mais plus encore elle confronte Champlain à l'illusion qu'il entretient de parler au nom de toutes les classes sociales et de toutes les sociétés. L'interprète devient le bouc émissaire de cette parole trompeuse dont la conscience de l'explorateur ne peut assumer tout le poids. Le mensonge, c'est dans la bouche du valet le songe de grandeur d'un maître.

Il est intéressant de remarquer que ce sacrifice du menteur se fait au sein d'une structure quaternaire de la communication. Car il est un autre personnage à ce colloque des chefs: Thomas, un second interprète qui porte à merveille le nom de l'emploi que Champlain lui destine. IL est celui qui ne croit point sur parole, qui a besoin de s'assurer de la réalité des faits, qui prévient Champlain d'une menace, qui interprète au besoin, mais qui surtout *interprète l'interprétant*. Thomas traduit pour Champlain les répliques que s'adressent directement en algonquin Tessoüat et Vignau. Métasigne, il se présente comme pur référent, désignant la réalité du monde derrière le langage. Tout comme le mensonge, le langage est une illusion. D'ailleurs, en tant qu'illusion, le mensonge de Vignau provoque, autant que la colère, l'étonnement admiratif qu'appelle la sensibilité baroque:

Ce sont ses paroles, qui me furent rapportées par Thomas, & ne me contentèrent pas beaucoup, estant esmerveillé de l'effronterie & meschanceté de ce menteur: & ne me puis imaginer comment il avoit forgé cette imposture [...] ²⁹.

Dans cette structure quaternaire où Champlain et Tessoüat jouent tour à tour le rôle de locuteur et de destinataire, l'immolation du menteur devient l'immolation du langage en tant que puissance créatrice d'illusions:

A l'heure je luy dis qu'il eust à répondre à ces peuples [...]; mais il demeura muet et tout esperdu. [...] Alors je présentay la carte, & la fis interpréter aux sauvages, qui l'interrogèrent

²⁹. Champlain, *op. cit.*, p. 317.

sur icelle, à quoy il ne fit response, ains par son morne silence manifesta sa meschanceté³⁰. L'interprète se tait. Et dans ce monde muet comme la mort que les Sauvages réclament pour Vignau, ne subsiste plus que la réalité des choses sur lesquelles les chefs s'entendent sans les dire.

Alors, au moment où l'imposture est reconnue, Champlain renonce à la mer du Nord, sacrifiée tout comme l'interprète, en tant que redoutable illusion du langage. La mer qui n'existe pas, qui n'existe que dans le monde des mots, engloutit d'un seul coup l'interprète frappé de stupeur. La découverte, l'*invention*, dans toute la force négative que contient ce mot ambivalent, se retourne contre Vignau en prenant le visage du mensonge³¹.

Mais tout ici n'est pas que leurre, démesure, et songe creux de grandeur. Derrière la fraude idéologique, derrière l'escroquerie commerciale, il subsiste un «excédent utopique»³², la toute-puissante espérance d'un rêve qui pousse en avant. Car avant qu'elle ne soit dénoncée comme pur langage, comme artifice, comme mensonge, la mer du Nord avait joué – et jouera encore – le rôle d'un puissant moteur de la découverte et du développement commercial. Il reste que dès l'épître Champlain la désigne comme principal mobile de ce *Quatriesme Voyage*. Ainsi est-ce *le mensonge qui fait voyager*, qui fait que l'explorateur avance, qu'il dépasse et laisse loin derrière lui les vérités immobiles. Ainsi ne serons-nous pas surpris d'apprendre, au moment de la confession publique de Vignau qui donne sa conclusion à ce récit, le mobile, bizarre à première vue, qui poussa l'interprète à mentir:

Il leur fit response qu'il avoit promis une chose impossible à luy, d'autant qu'il n'avoit jamais veu ceste mer, & que le désir de faire le voyage luy avoit fait dire cela [...]³³.

³⁰. *Ibidem*, p. 314, p. 315.

³¹. *Ibidem*, p. 316: «Mon esprit vogant en incertitude, je me retiray à part, & me représentay les particularités du voyage des Anglois cy devant dictes, & les discours de mostre menteur estre assés conformes, aussi qu'il y avoit peu d'apparence que ce garçon eust *inventé* tout cela [...]», (je souligne). *Mentior* signifiait d'abord «imaginer, inventer». Le sens péjoratif est venu s'ajouter à un mot qui n'était probablement qu'un simple euphémisme.

³². Ernest Bloch. *Le Principe Espérance*. (1959), Paris, Gallimard, 1976.

³³. Champlain, *op. cit.*, p.323.

